



CIRCULAIRE 2023.2024

ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE

DIRECTRICE	Karine Abhervé
SECRETAIRE COMPTABLE	Yvette Abiven
ASEM	Marie Tardy en monolingue Morgane Moalic en bilingue
CANTINE	Katia Bramoullé
CANTINE ET GARDERIE DU SOIR	Anne-Laure Patinec
CANTINE ET GARDERIE DU MATIN	Isabelle Jaffrès
PRESIDENTES APEL	Elodie Bihan-Poudec / Laura Bodros
PRESIDENTE DIVASKELL	Marie Calvez-Loncle
PRESIDENT OGEC	Cyril Bodros

TPS.PS.MS.GS	Karine Abhervé / Sandrine Coum
MATERNELLE CP BILINGUES	Vinvela Roudaut / Elisa Fily
CP.CE1	Carine Favé / Sandrine Coum
CE2	Marie-Noëlle Jaouen
CM1.CM2	Magali Boucher
CE.CM BILINGUES	Morgane Abiven
DISPOSITIF D'ADAPTATION	Audrey Bernez
AESH	Monique Le Guen Sandrine Ragondet Véronique Meyer Delphine Murgia

HORAIRES DES CLASSES

8H45 - 12H / 13H30 - 16H30

Les enfants sont accueillis à partir de 8H30 et ce, jusqu'à **8H45 dernier délai**.

A 13H30, une ASEM viendra chercher les enfants de maternelle au portail et les conduira à la sieste.

NOUVELLE INSCRIPTION - DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche de renseignements fournie par l'école
- Photocopies du livret de famille
- Photocopies des vaccins dans le carnet de santé
- Document expliquant le mode de garde en cas de famille séparée / recomposée

SECURITÉ

Il est demandé une extrême vigilance aux abords de l'école aux moments des rentrées et des sorties. **Veillez respecter** les règles de stationnement et ceci, tout au long de l'année.

Par ailleurs, **trop d'enfants traînent sur les parkings avant l'entrée à l'école. Merci de veillez à ce que vos enfants n'arrivent pas trop tôt.**

Seuls les enfants disposant d'une carte pourront sortir seuls. Pour les autres, il faudra venir les chercher au portail.

Les enfants de maternelle ne peuvent sortir de leur classe sans un ADULTE.

CORRESPONDANCE - RENCONTRES

L'ENT « toutemonecole » est l'outil de communication entre l'école et les familles. **N'oubliez pas de le consulter régulièrement et de « signer » les publications des enseignantes.**

Pour les rencontres Parents-Enseignants il est nécessaire de prendre rendez-vous, sauf en cas d'urgence. Un échange long ne peut avoir lieu avec les enseignants à l'heure de la rentrée en classe, ni sur temps de classe.

Lorsque vous chargez votre enfant de remettre un document à l'enseignant (chèque pour l'école, abonnement ou autre...) merci de le glisser **dans une enveloppe mentionnant le nom de l'enfant**, la classe, son contenu.

La Directrice peut vous recevoir le **LUNDI** ou bien sur rendez-vous.

OBLIGATION SCOLAIRE ET ABSENCES

La loi impose l'obligation scolaire à tous les enfants de 3 à 16 ans, selon le calendrier établi par l'Education Nationale : Directrice, enseignants et parents sont conjointement responsables de son application. La Directrice est tenue d'adresser aux Services Académiques un rapport mensuel des absences illégales : **toute absence doit donc être obligatoirement justifiée par écrit à l'enseignante de votre enfant** : en cas d'absence imprévue (maladie...) merci de bien vouloir en avertir l'école par téléphone au début de l'absence de votre enfant, puis de remettre un justificatif écrit à son retour.

Il est évident que si l'enfant est porteur d'une maladie contagieuse (varicelle, conjonctivite...) ou s'il est fiévreux, **il doit rester à la maison.**

Par ailleurs, les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants.

Protocole sanitaire pour la rentrée 2022 :

- Les élèves doivent se laver les mains avant de rentrer en classe

Autorisation de quitter l'école pendant le temps scolaire :

Aucun enfant ne peut sortir de l'école sans demande écrite des parents.

L'absence prévue doit faire l'objet d'une information écrite auprès de l'enseignant. Elle doit conserver un caractère exceptionnel. Pour les absences en cours de journée, les parents doivent venir chercher leur enfant dans la classe.

CANTINE

Les repas sont livrés par la cuisine centrale de Plouguerneau

La commande de ces repas doit être faite 1 semaine à l'avance. **Chaque jeudi, avant 18H, vous devez inscrire votre enfant pour la semaine suivante.**

Pour cela, il vous suffira de compléter le formulaire en ligne. Passé le jeudi, il ne sera plus possible de s'inscrire sauf situation d'URGENCE.

CATÉCHESE

Notre école étant une école catholique nous proposons aux élèves de primaire une heure hebdomadaire de catéchèse ou de culture religieuse.

Les enfants sont pris en charge par les enseignants et des catéchistes bénévoles. (N'hésitez pas à proposer votre aide, même ponctuelle).

AIDE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE (APC)

Cette année ces ateliers auront lieu tous les matins de 8H30 à 8H45. Les enfants arriveront de manière échelonnée et pourront ainsi être accueillis comme il se doit, par l'enseignante et bénéficier, si besoin, d'un temps de remédiation.

DIVERS

Tenue vestimentaire : les chaussures et vêtements des élèves doivent être adaptés aux activités scolaires (éducation physique par ex).

Tous les vêtements des enfants doivent être marqués à leur nom.

REGLEMENT INTERIEUR

Pour bien vivre ensemble, il est nécessaire d'instituer des règles de vie communes (Règlement de la classe, de la cantine, de la cour). Afin qu'elles soient respectées par tous, un permis à points est mis en place avec différents degrés de sanctions. Il est important que vous, parents, nous fassiez confiance et que familles et équipe éducative travaillent conjointement pour le bien de tous.

L' A.P.E.L. : « Association des parents d'élèves des écoles libres », est constituée de parents bénévoles. Cette association a pour but de participer financièrement aux projets éducatifs, d'animer la vie associative de l'école, en organisant différentes manifestations.

DIVASKELL : Association des parents d'élèves des classes bilingues, au service de projets pédagogiques liés à la langue bretonne.

L'O.G.E.C. : « Organisme de Gestion des Écoles Catholiques », association de type loi 1901, est constituée de parents bénévoles, parents d'élèves ou non.

Cette association perçoit, de la municipalité, le forfait communal et les subventions. Elle perçoit également les cotisations des parents. Avec ces fonds elle assure le fonctionnement de l'école (embauche et rémunération du personnel, bâtiments, chauffage, mobilier).

Un renouvellement des bureaux a lieu chaque année au cours de l'Assemblée Générale de l'école et toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

FRAIS DE SCOLARITÉ:

Dans la poursuite de l'harmonisation des tarifs pratiqués par les différentes écoles privées du secteur, la contribution des familles pour la scolarité sera désormais de 27 € par mois. Ce forfait comprend également une assurance scolaire individuelle accident souscrite auprès des Mutuelles St Christophe.

Nous vous conseillons vivement le prélèvement automatique, au 15 de chaque mois, durant 10 mois. Pour tous nouveaux prélèvements, merci de nous faire parvenir votre RIB.

Le règlement par chèque, ou espèce, reste possible.

Les tarifs de garderie et de cantine restent inchangés:

* Garderie : 0,50€ le ¼ heure *tout ¼ heure commencé est dû.*

↳ goûter /petit déjeuner : 1€.

* Cantine : repas Maternelle : 3,55€ / repas Primaire : 3,70€ / troisième enfant et + 3,10€.

GARDERIE

Le matin :de 7H15 à 8H30 (possibilité de petit déjeuner)

Le soir : de 16H30 à 18H30

Tarifs : 0,50 € le ¼ heure. Petit déjeuner/ Goûter : 1 €

Attention ! Dans un respect du personnel de service, tout ¼ d'heure supplémentaire après 18H30 vous sera facturé le double du tarif en vigueur.

Les devoirs peuvent être commencés à la garderie mais ne seront pas vérifiés.

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

- 02.98.25.61.23
- 06.84.45.89.04 : n'hésitez pas à laisser des SMS si besoin
- Eco29.ste-j-arc.guisseny@enseignement-catholique.bzh
- <http://esja.toutemonecole.fr/>
↳ C'est ici que vous trouverez les publications des enseignantes, les informations diverses sur l'école, des outils pour le travail de vos enfants.